

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE CANADAIEN.

Revue Critique et Littéraire DES HOMMES ET DES CHOSES.

Je n'obéis, ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 5.] Québec, 18 Novembre 1843, [No. 3.

Mélanges Littéraires.

REVUE DES TRIBUNAUX.

PAUVRE JOSEPH.—Où est-il, ce gueux, ce brigand, ce va-nu-pieds qui m'a dénoncé? que je le casse en plusieurs morceaux?

Ainsi s'exclamait en pleine audience le nommé Joseph, marchand de bimbeloterie, prévenu de s'être arrêté devant le château des Tuileries, et d'y avoir débité sa marchandise, en dépit des réglemens de police qui défendent ces sortes de stations.

LE PRÉSIDENT. Vous n'ignoriez pas la défense expresse qui est faite aux marchands ambulans de séjourner devant la demeure royale?

JOSEPH. Est-ce que je lui ai fait du mal, moi, à votre résidence royale? est-ce que je l'ai mangée?

LE PRÉSIDENT. Il fallait rester à votre place habituelle.

JOSEPH. Mais j'y allais à ma place habituelle; est-ce ma faute si une dame bien couverte m'arrête sur mon chemin pour me marchander quelque chose? Il faut être juste, parce que je suis devant la maison du Roi, il faut que je refuse le morceau de pain qui m'est offert par la Providence; mais c'est une chose que mon prince lui-même n'exigerait pas; j'en appelle à sa clémence; si je trouve une pièce de dix sous devant son palais, je suis bien sûr que ce n'est pas lui qui m'empêcherait de la ramasser. Vous voyez bien, mon Roi, je l'estime, je l'honore, je le respecte, mais les sergens-de-ville, les mouchards et autre grippé-jésus de la même espèce, je les abomine comme des insectes venimeux.

LE PRÉSIDENT. D'après le rapport, ce n'est pas seulement pour vendre, par cas forfuit, quelques menus objets de votre étalage que vous vous êtes arrêté devant les Tuileries; il paraît que vous y êtes resté des heures entières.

JOSEPH. C'est faux comme un jeton, j'en jure sur les cheveux de ce que j'ai de plus cher, c'est une calomnie de la rue de Jérusalem. Oh? les canailles, quand donc que j'en tiendrai un ou deux sous le talon de ma botte; cre coquin, quel aplatissement!

LE PRÉSIDENT. Modérez-vous, je vous prie; en injuriant les agents de la force publique, vous commettez un nouveau délit.

JOSEPH. Ah ça ? mais dans quel temps vivons-nous donc ? on ne peut donc plus faire un pas sans marcher sur un délit ; que qu'est qu'ça, un délit ; j'connais pas, je suis bimbolotier je vends ma marchandise honnêtement, sans faire de tort à personne ; j'ai eu l'imprudence de débiter quelque chose pour deux sous à une belle dame qui m'arrête devant le séjour de nos rois, et l'on m'a fait un procès pour ça, et on m'a saisi ma petite boutique. Allons donc, y a pas de bon sens ; un pauvre diable qui gagne sa vie à la sueur de son front, ça ne peut pas offusquer la vue de Sa Majesté.

LE PRÉSIDENT. Non ; mais si on permettait à un marchand de venir vendre aux abords des Tuileries, il en viendrait bientôt cinquante, et la voie publique, qui, là surtout, a besoin d'être découverte, serait bientôt complètement obstruée.

JOSEPH. Eh bien ! à la bonne heure, voilà des raisons ; je me rends à votre idée, et si le traître qui m'a dénoncé était venu m'en dire autant, je me serais en allé tout de suite, parce que, voyez-vous, par la douceur on fait de moi tout ce qu'on veut, mais l'arbitraire, oh ! l'arbitraire je l'hais.

Le tribunal condamne Joseph à 10 fr. d'amende et à la saisie de sa petite boutique.

JOSEPH. Cré nom ! et dire que je le connaîtrais pas, celui qui m'a fourré dans ce pétrin ; gredin, va, si je te pince jamais, tu n'as qu'à bien numérotter tes membres. Oh ! Dieu de Dieu, j'irai danser une drôle de cachucha, va...

EXTRAIT D'UN TRAITÉ

ÉTRANGÈRES DES QUESTIONS ÉTRANGÈRES. — Le but de cet article (car tout article doit avoir un but ; de même qu'on ne fait pas de l'art pour l'art, on ne fait pas des articles pour des articles) : le but de cet article est de mettre nos lecteurs au courant de la question indo-chinoise. La situation de cette partie du monde connue vulgairement depuis Marco Polo sous le nom d'Asie ressemble, à s'y méprendre, à la situation de cette autre partie du monde connue de toute éternité sous le nom d'Europe. C'est un gâchis, un salmigondis, une macédoine, un tchotchou, un capharnaüm, une olla-podrida, tout ce qu'il y a de plus bouilla-baisse au monde. Et d'abord parlons un peu de la Chine.

C'est lord Palmerston qui a inventé la Chine, mais Peel l'a perfectionnée. — Tous les deux ont cueilli force lauriers dans cette question de pavots ; mais Peel l'a si bien renchéri sur Palmerston, que cette diablesse de question est beaucoup moins avancée aujourd'hui qu'il y a un an. Voilà un progrès. Ce n'est pas sans peine qu'il a été obtenu ; ces enragés d'Anglais se sont-ils donnés du mal pour en venir là ! Au heure qu'il est, le grand Lin ; [je me trompe, le grand Lin a été étranglé il y a déjà six mois], l'illustre Ko Fang [je fais erreur, l'illustre Ko Fang a été guillotiné il y a près d'un an] ; le divin Kyu Ky [je commets une bourde, les dernières nouvelles annoncent que le divin Kyu Ky a été scié entre deux planches, toujours par ordre du Céleste empereur] ; le formidable Hong-seu [oui, oui, et de truc, avec les commodores britanniques. Les soldats d'Albion continuent à conquérir Chusan, une île qui contient des fièvres jaunes et des serpents noirs ; ils l'ont déjà conquise plusieurs fois, mais on ne saurait trop la conquérir. L'armée campe sous une température de quarante degrés peu Fahrenheit, mais excessivement Réaumur ; le matin, les Chinois lardent les grenadiers de la Reine à coups de flèches ; l'après-midi, les calmans en croquent quelques-uns ; la nuit, la fièvre en emporte quelques autres. L'armée avait des chèvres pour boire du

thé au lait, elle a tué les chèvres pour vivre. Maintenant elle en est à ses buffeteries, mais elle continue à conquérir Chusan.

Le commandant de l'expédition a pris la fièvre rouge ou jaune, tierce ou quartette; nous ne savons pas trop laquelle; mais nous sommes certains que jusqu'à présent c'est tout ce qu'il a pris.

Chaque soldat ayant cru devoir suivre l'exemple de son brave chef, il en est résulté que les Anglais ont deux mille quatre cent trente-deux fièvres chinoises faites prisonnières sur le champ de bataille.

Le Népal, le Lahore, l'Afghanistan vivaient en paix; mais Palmerston était le maître, agitait les pans de son habit rouge, et voilà la guerre allumée. Le Népal continue à être sans dessus dessous, l'Afghanistan est de plus en plus bouleversé, le Lahore est comme la chaudière d'un bateau à vapeur américain, toujours prêt à faire explosion. On se tue, on se vole, on se assassine, on se pille; on se coupe le nez, et les oreilles à tire-larigot. Une demi-douzaine de majors ont déjà été massacrés; on n'enregistre pas la mort des cipayes. Trente mille champions sont morts.

Que répondrait Warus-Palmerston si l'Angleterre disait: Rends-moi mes chameaux.

Toutes sortes de Dost-Mohammeds et d'Abkar-Kans embrouillent cette question, où il y avait déjà pas mal de Soojahs et de Rajamahas. L'Angleterre, quand tous les Sikhs et les afghans auront été vaincus, semera l'indigo de la honte sur les champs des traités. L'Occident en deviendra bleu d'étonnement.

Il était impossible que l'empire des Birmans, plus fertile que le Malabar lui-même en tragédies, ne parût pas un peu sur la scène. Quelque Tippu Saïd XVIII ne tardera pas à surgir.

En attendant, les Birmans prennent les armes et égorgent à petit bruit tous les cipayes que le hasard place sur leur chemin.

Un instant on a cru que sir Robert Peel avait envie de chercher noise aux possessions des Français dans l'Inde; mais vraiment cela n'en valait pas la peine. Les Anglais, aimant des gens qui résistent, et sur la moindre démarche, le maréchal Solt aurait donné ordre de remettre les clefs de Pondichéry et de Chandernagor au gouverneur de Calcutta.

A défaut de ces deux colonies, l'Angleterre se contentera du droit de visite. Elle sera toujours à temps d'enlever aux Espagnols les îles Philippines.

L'administration tory marche sur les brisées de l'ancienne. Elle sème beaucoup de vent, comme dirait Mr. de Lamartine, et elle recueille pas mal de tempêtes. Ce ne sera pas la France qui l'empêchera de réparer ses avaries; elle est trop humanitaire pour cela.

Mr. Guisot prétend que la suprématie anglaise est nécessaire aux intérêts de l'humanité... C'est plutôt aux siens qu'il veut dire — *Chanvari*.

LE FANTASQUE.

18 NOVEMBRE, 1843.

[N'ayant rien de fort intéressant à dire à nos lecteurs pour aujourd'hui, nous leur donnerons tout simplement communication d'une lettre que le gouverneur général adressa dernièrement à Lord Stanley au sujet de sa mission en Canada. Nous ne dirons pas comment nous nous la sommes procurée vu que cela pourrait nous empêcher de mettre la main sur celles que l'illustre scribe pourrait encore

expédier à l'avenir, ainsi que sur les réponses qui y seront faites. Quant à ceux qui pourraient douter de l'authenticité de ces documents nous les renverrons aux lettres de feu milord Sydenham qui parurent dans notre journal et où les fourberies les plus intimes de ce grand pêcheur furent tour à tour dévoilées. Que l'on compare ces révélations indiscrettes avec celles que les amis de ce personnage ont publiées après sa mort et nous consentons à perdre une bouteille de petit bière si ceux qui ont quatre doigts de nez ne déclarent point qu'il y avait dans nos écrits un peu plus que des conjectures. La publication posthume et officielle des lettres de notre vieil ami Poulet a donné toujours un tel croc en jambe à son habileté que sa réputation ne s'en relèvera jamais ; celui qu'on a vanté comme un homme d'Etat n'est plus aux yeux de la postérité qu'un rusé tripoteur de corruptions. (Quand nous disons *postérité* nous ne parlons pas de milliers de siècles, mais seulement de quelques trois ou quatre ans.) On sait que Lord Sydenham légua 500 louis à son digne secrétaire Murdoch pour écrire les principaux faits de sa vie. Si le pauvre gousteux avait su de quelle façon le légataire voulait s'acquitter de sa tâche il lui eût laissé 1000 louis pour ne rien dire.

Infortuné Poulet, si nous ne priions pas pour le repos de ton âme c'est que nous pensons que ce serait peine perdue ! Mais, sans autre digression, voici toujours la lettre du gouverneur général et si quelqu'un ne la croit pas véritable qu'il aille s'informer de son auteur.]

MON CHÈRE STANLEY,

Voici long-tems que je n'ai pu trouver une minute pour mettre la main à la plume à votre intention. La volonté ne me manquait pas, mais j'aurais voulu vous dire beaucoup et le fait est que je ne savais que dire. Il y a là quelque chose de singulier et que je ne puis m'expliquer ; pourtant, cela m'arrive fréquemment. Souvent il me semble que je pourrais écrire de fort beaux volumes si je m'y mettais ; j'éclipserais il me semble les auteurs les plus estimés ; je pourrais il me semble dire des choses nouvelles sur les voyages, traiter au mieux il me semble, mille sujets de haute politique ; poussé par l'enthousiasme, par le désir de la gloire ou le sentiment de ce que je me dois à moi-même, je prends la plume, je la trempe dans l'encre, mais, crac ! au moment où je l'applique sur le papier mes idées s'évanouissent, je ne sais par où commencer et je suis forcé de remettre mes chefs-d'œuvre à une autre fois ; c'est comme un sort. J'ai maintes fois questionné des écrivains là dessus ; ils m'ont tous dit éprouver au commencement le même phénomène mais aucun d'eux n'a voulu me révéler le secret dont ils se servent pour le faire disparaître. Mais, excellent Stanley, ce bavardage intime n'est de nul intérêt pour vous qui avez tant d'affaires privées, tant d'invitations de tout genre, tant de parties de plaisir dans notre cher Londres que c'est à peine si vous pouvez donner quelques instants aux affaires publiques ; comment donc pourrais-je espérer, moi pauvre exilé sur les bords sauvages des lacs de l'Amérique du Nord, que vous pussiez prêter quelque attention aux divagations que de tems à autre je pourrais confier au papier. Mais comme lors de mon départ pour cette terre lointaine vous m'avez témoigné le désir de savoir souvent des nouvelles de moi et de mes actes dans ce pays, je veux faire un effort et vous écrire régulièrement, au risque de voir mes lettres suivre dans la cheminée ou le panier aux chiffons les humbles requêtes que les infortunées colonies adressent à sa Majesté par votre entremise.

J'aurais désiré, cher ami, n'avoir que fleurs, que succès, que triomphes à vous décrire ; mais, jusqu'à présent, par malheur, il n'en est pas ainsi. Vous ne pouvez vous faire la plus mince idée de ma position actuelle ; placé entre une demi douzaine de partis qui chantent à pleine tête la loyauté, l'ordre, la paix, le bien public et qui pour le plus indifférent motif sortent avec tambours, sabres

et - pistolets, bannières, pavillons, affiches et sont toujours à coups tirés, attribuant au pauvre gouverneur qui n'en peut mais toutes les causes de leurs griefs particuliers. Lorsque je consentis à venir en Canada je croyais avoir affaire à des sauvages que l'on pacifierait au moyen de quelques livres de balles, de quelques douzaines de couvertes, de quelques onces de poudre à canon ; je ne sais même qu'à défaut de poudre à tirer, de la poudre aux yeux pourrait suffire ; mais ô déboire des déboires, tous ces moyens ont été usés par mes prédécesseurs et mes sauvages sont tellement civilisés qu'il faudrait presque à chacun une petite plaine de mille louis et au-dessus pour les faire rentrer dans le giron de la véritable loyauté. Je vous assure que je commence tout de bon à me repentir de ne m'être pas contenté de ma réputation d'Inde ou des brillants lauriers que j'ai pêchés dans la Jamaïque.

Jugez. Quand je m'embarquai pour ce pays je me berçais de l'espoir de pouvoir vous écrire : *Veni, vidi, vici*, (*) mais bernique ! je suis venu, je n'ai vu que du feu et je voudrais bien m'en aller.

Que suis-je venu faire dans cette galère ? Que suis-je venu faire dans cette maudite galère ? Pourtant, cher Stanley, n'allez pas croire que j'ai, jusqu'ici, compromis la dignité ni la réputation des diplomates et politiques anglais ! Pas si Russell que ça. J'ai toujours eu l'air de méditer profondément, de pover, de dissimuler et ceux qui sont venus me débiter leurs longues Kyrielles de plaintes dont je m'inquiétais peu, les plans de réformes impraticables et à perte de vue auxquels je ne comprenais goutte s'en sont toujours allés convaincus de mon incomparable habileté et ont constamment répondu, en branlant la tête, à ceux qui les questionnaient sur le succès de leur entrevue avec moi : "Allez, ce Métalfe est un dur à cuire qui nous donnera du fil à retordre ; avec ce vieux madré, notre cause est désespérée ; il pourrait interdire un Talleyrand même avec son regard d'honnête homme." Tenez, cher ami, le grand art du politique est, selon moi, de faire penser qu'il pense ; j'ai tous les jours autour de moi la preuve de cette vérité et plusieurs de mes *ministres* (peste !) n'eussent jamais été même représentans si leurs mandataires n'avaient crié qu'ils pensaient, tandis que..... mais ce sont des secrets de cabinet qu'il ne faut dire à personne.

Quoiqu'on soit gouverneur, on peut être honnête homme ; c'est sous ce point de vue que je veux m'ouvrir à vous et vous confier que je gémis souvent de ce qui se passe sous mes yeux. On donc avez vous eu les votres en Angleterre, lorsqu'écoutant ce boutiquier de Thomson qui trafiquait de tout, vous avez uni, les Canadas ? Si l'un de vos garçons de charrue venait vous dire que pour bien labourer il faut atteler ensemble un chien fidèle et un traître de chat, le renard sanguinaire et la poule timide, le lourd éléphant et la légère gazelle, le pensif rhinocéros et le lièvre étourdi, le grave colimaçon et le singe cervelle, un âne et un Juge-en-Chef, un républicain et une des grenouilles qui demandaient un roi, vous leveriez les épaules et vous le renverriez à sa charrue. Pourquoi donc n'en avez-vous pas fait autant de celui qui vous conseilla cette bévue aussi mal adroite mais beaucoup plus funeste. Vous pensez bien que je garde pour moi cette opinion de l'Union des Canadas, car avant tout, même avant la vérité, je vois mon devoir de délégué de la Grande Bretagne. Je sais ce qu'une telle dignité demande de déceptions, de comédies, d'illusions, de charlatanisme et je crois y avoir été fidèle.

Vous aurez vu, par mon discours prononcé du trône et en grand uniforme à l'ouverture de la session actuelle du parlement, que je connais le style consacré

(*) Pour ceux de nos ignares lecteurs qui comme nous ont vécu assez long-tems dans le monde pour y avoir perdu leur latin nous donnerons la traduction de ces trois mots qui veulent dire nous a-t-on dit : *Je vins, je vis, je vainquis*

Glackemeyer et l'hydrot comme Mr. Lloyd complimente messieurs Connolly et Glackemeyer et comme celui-ci complimente tout le monde. Et de tous ces complimens il est résulté qu'on berna les deux conseillers de St. Roch qui avec la meilleure volonté du monde et de louables efforts se sont fait escamoter leur mesure favorite d'amendement à l'acte d'incorporation. Quelqu'un disait près de nous, que le conseiller de ville avait l'air d'enfant jouant au parlement. La comparaison pèche en ce que des enfants seraient autrement rusés, que tout ça.

Qualifiée à part, l'opposition de Mr. Laurin qui abandonne l'article touchant la représentation des faubourgs fut renvoyée à un comité de 5 qui doit faire rapport. Veudredit prochain, en dernière séance de la session. Va-t-en voyez s'ils viennent, si Jos. n'est pas là. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter.

Un Correspondant nous demande l'interprétation de la loi "pour restreindre les processions de partis en certains cas." Nous lui dirons tout simplement qu'elle nous paraît faite purement pour mettre fin aux démonstrations orangistes.

Nous ne pouvons nous décider à croire avec lui que ses auteurs aient voulu faire d'une pierre vingt coups ; mais comme nous ne sommes pas assez profondément versés dans les dédales de la jurisprudence, nous renverrons notre curieux à l'un des journaux qui sont dans les secrets administratifs. Il est vrai qu'ils ne sont pas ordinairement communiqués ; mais peut-être que pour pareille chose ils se départissent de leur silencieuse gravité.

Où si le correspondant craignait par hasard de n'obtenir de ces réserves écrivains aucune réponse satisfaisante, nous allons prendre la parole pour lui et nous adresser directement à qui de droit :

Monsieur le Cabinet,

Dites moi donc, si vous plaît, vous qui savez tout et mille autres choses avec, pourriez-vous me dire si la loi que nous vous devons, brave et patriotique ministre, pour l'abolition des sociétés secrètes et des processions de partis, s'applique aux sociétés nationales ? Je vois que la même question a été faite en chambre

à Mr. Baldwin et qu'il a répondu : "Où ou non ; oui, si ces sociétés ont les mêmes inconvénients que les sociétés orangistes, non si ce n'est pas le cas."

Voilà qui n'est pas mal, je l'avoue, pour un ministre d'un an ; le grand Robert Peel ou même le petit Guizot n'eût pas mieux dit. Maintenant, monsieur le Cabinet, dites moi, si vous plaît, qui est chargé de l'application de ce oui ou de ce non ?

Le premier magistrat venu ! Voilà qui est trop fort ! Comment ? si par exemple, la magnifique et supérieurement loyale et patriotique société St. Jean Baptiste s'en allait, parée de ses rubans, de ses oriflammes, rendre hommage et donner poignée de main à un gouverneur général, à un représentant de Sa Majesté, qu'elle rencontrerait en son chemin Mr. Symes en goguette ou tout

autre magistrat de cette trempe, adonné à la trempe et que cette démonstration lui déplût, il faudrait soudain se disperser comme des enfans à la vue du terrible maître d'école ? C'est véritablement une chose qui vaudrait la peine de l'essai.

Dans toutes les localités où se trouvera quelque magistrat à l'esprit cornu et bis-cornu, (Poli sait, Dieu merci, que cette gent n'est pas rare) il faudra donc renoncer à ces sociétés ou des citoyens de tous les rangs allaient fraterniser et boire à la

santé du gouvernemeu. respectable ! Il se porte donc bien, par le tems qui

Court, ce gouvernement responsable, qu'il n'a plus besoin des bons souhaits de ses amis !

Heureusement que le mal porte avec soi son remède, puisque la loi veut bien exempter messieurs les franc-maçons de sa tyrannie ; nous pourrions prendre leurs innocents insignes, et les joindre à nos symboles patriotiques, c'est-à-dire rebelles. Nous surmonterons notre St. Jean Baptiste de l'œil divin, la feuille d'érable du rayon de soleil et nous mettrons aux pattes de notre castor l'équerre et le compas ; quant à la truie elle l'a déjà quelque part. Voilà qui est arrangé ! que ceux qui redoutent la nouvelle loi soient tranquilles ; les beaux jours ne sont pas encore passés. Par exemple nous vous dirons, ministres de cabinet, que vous auriez bien pu être assez braves pour frapper au front l'orangisme sans faire ricocher vos coups sur celui des sociétés dont le but est louable ; on a aboli en Angleterre les loges orangistes sans englober dans la proscription tous les clubs et autres associations qui y pullulent ; pourquoi votre loi ne se borne-t-elle pas au Haut-Canada, puisque les désordres qu'elle veut réprimer ne se voient jamais parmi nous ? Vous donnerez j'espère à vos magistrats d'ancienne et de nouvelle fournée, des instructions sur l'intention déterminée de cette loi pour qu'on sache immédiatement à quoi s'en tenir. Plus nous marchons avec l'Union plus elle nous cause de chagrins et de déboires ; on ne peut pas s'attendre à autre chose tant qu'on demeurera en si mauvaise compagnie ; personne ne pleurera quand on verra le commencement de la fin.

Correspondance.

Mr. l'Éditeur

Comme tout ce qui est singulier rentre dans le domaine de votre journal, je vous transmets ci-après le rapport d'une cause dont la décision ne le cède en comique à aucune autre de celles qui passent devant la cour de division No. I, et ce n'est pas peu dire.

PROVINCE DU CANADA,

DISTRICT INFÉRIEUR DE QUÉBEC. }

Cause No. 1727

LOUIS FALARDEAU Charretier, Vs C. E. LEVEY.

UN ÉTUDIANT.

Financier de la Basse Ville.

Le demandeur poursuit le défendeur pour en avoir été assailli et rattu avec une canne en Mai dernier et sans cause. Les témoignages établissent que le Défendeur étant en voiture de charretier, rencontra le demandeur conduisant sa propre calèche dans une rue de la Basse Ville ; les deux voitures se choquèrent ce qui fit culbuter à terre le Défendeur dont le charretier pourtant aurait pu éviter l'accident puisqu'il avait le large du chemin. Le Défendeur se rua sur le demandeur lui cassant sa canne sur le dos etc. etc. malgré ses protestations de non intention. L'action du demandeur fut renvoyée avec dépens, le juge déclarant que si le défendeur s'était mis en colère et avait frappé le demandeur c'était la faute de celui-ci qui avait commencé l'assaut en ne détournant pas son cheval. Ainsi voilà qu'il est bien est dûment établi qu'on peut se faire justice à soi-même dès qu'on est en colère.

Mr. le Juge je vous félicite de tout mon cœur de ce que le demandeur dans cette cause a plus d'humanité que vous ; car peu s'en est fallu qu'il vous ait traité fort rudement à la sortie de la cour ; et pourtant, sur votre autorité, il eût pu vous rouer de coups de bâton sans courir risque d'être condamné, puisque votre jugement l'avait mis en colère ce qui selon vous, commençait l'assaut et le justifiait aux yeux de la loi nouvelle.

Maitre N. F. BELLEAU occupait pour le demandeur ;

The Hon. JOHN DUVAL for the defendant.